

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



116	100	100
100	PRIX DE L'ANNONCE	ANNONCES
100	UNE à 10 lignes.....	3 fr. 00
100	Chaque ligne au-dessus.....	0 fr. 40

TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Enfin! les travaux de l'église commencent à sortir de terre; l'œuvre se présente dans ses grandes lignes quant au tracé. Il est temps qu'à la fin de juin on puisse apercevoir quelque chose de ce qui doit être la cathédrale.

A tous points de vue, ce ne sera pas sans peine que ce monument, commémoratif de tant de turpitudes, s'élèvera sur l'emplacement de la modeste église qui fut, dans sa modestie primitive, le temple de la paix et de la concorde, qui a servi à nos pères à consacrer leur union, à être leur dernier séjour d'habitation; tandis que celui qui s'élève, avant de s'élever même, n'a été qu'un sujet de discorde, à cause du faste orgueilleux d'un homme qui a voulu pour sa seule satisfaction que le temple de simples pêcheurs jure avec la modestie de leur condition précaire.

Nous savons que des tiraillements se sont élevés, il n'y a pas bien longtemps, entre l'entrepreneur et MM. Légasse, auxquels M. Penaud a demandé le contrôle de surveillance qu'il était convenu d'exercer au cours des travaux.

Ce manquement aux conditions convenues a failli faire interrompre les travaux. Bref, M. le conducteur des travaux de la colonie aurait été chargé de cette surveillance, nous nous demandons à quel titre?

En vertu des dispositions de l'arrêté de 1860, ce soin de surveillance appartient aux marguilliers et spécialement au trésorier, qui peuvent s'entourer des conseils des gens de l'art.

A défaut de décision mettant M. Legendre à la disposition de la fabrique, nous nous demandons à quel titre le conducteur des ponts et chaussées serait chargé de cette surveillance, périlleuse

pour lui, périlleuse pour la colonie, à cause des responsabilités à encourir.

A notre point de vue, les devis ayant été confectionnés en dehors de la participation de toute administration tant coloniale que communale, il n'est pas admissible qu'un agent de l'administration puisse prêter son autorité à la surveillance de travaux dont ni les plans, ni les devis n'ont été soumis à son appréciation technique.

Faire le contraire, ce serait se prêter bénévolement à assumer la responsabilité qui incombe aux membres du conseil de fabrique qui ont adopté tous ces plans et projets les yeux fermés.

Donc la surveillance de M. Legendre ne pourrait s'exercer qu'à titre personnel, en dehors de toute attache officielle, comme mandataire du conseil de fabrique, laissant à ce dernier tous les risques de sa folle entreprise, sans, par son titre de chef du service des travaux, en atténuer ou en assumer la moindre partie.

Agir autrement en l'absence de l'architecte Deschaux, M. Legendre assumerait toute la responsabilité d'une construction risquée qui est l'œuvre fantaisiste ou réelle d'un monsieur qui n'est pas là pour parer aux difficultés d'exécution de ses plans et de ses combinaisons, et qui serait trop heureux de rejeter sur un autre ses propres manquements de prévoyance.

EXPLOITS ET DIFFICULTÉS DE JULLIEN A TAHITI

Le « New-York Herald » du 31 mai dernier relate un interview du professeur Seurat sur Tahiti dont voici les points saillants :

La situation à Tahiti est désespérée et notre nouveau gouverneur, M. Jullien pour y remédier voudrait frapper les marchandises françaises d'un droit d'entrée de 15 0/0 et les marchandises étrangères de 20 0/0. La Chambre de Commerce s'y oppose faisant valoir que les impôts ont été poussés jusqu'à la limite extrême et que la seule solution serait de réduire le nombre des fonctionnaires qui sont plus de 500 quand vingt seraient suffisants. A cette solution M. Jullien pourrait réaliser une économie de 16.000 francs sans crainte de désorganiser ses services personnels.

M. Jullien a aussi l'intention de taxer la propriété foncière qui jusqu'ici était exempte d'impôts d'après convention intervenue avec les indigènes.

M. Jullien prétend que, s'il ne peut arriver à taxer la propriété foncière, il taxera les maisons et les indigènes eux-mêmes; ceux-ci sont décidés, si cela se faisait, à mettre le feu à leurs maisons et à retourner à leurs huttes.

L'impôt atteint en ce moment dix dollars par indigène, dont quatre dollars recouvrables en argent et six dollars en travaux de prestation sur les routes.

Les indigènes de Tautira sont en pleine révolte, ils se refusent de travailler sur les routes sachant bien l'impossibilité où se trouvent les autorités de pouvoir les y contraindre.

Les quinze mille dollars recueillis il y a deux ans pour les sinistrés du cyclone de Pouamotou ne sont pas encore distribués à ces malheureux qui sont dans un état pitoyable de misère.

Les maisons de commerce de Tahiti seraient sur le point de faire faillite tant les indigènes sont dans la misère.

La pêche des perles et la culture de la vanille ont été ruinées par le pillage et par la corruption des surveillants.

Les revenus du trésor sont dans un triste état, au point que l'on doute que le gouvernement puisse payer la subvention de la compagnie qui fait le service postal par contrat et pour cinq ans.

Les établissements publics sont délabrés et restent sans y faire de réparations faute d'argent. La voirie urbaine est dans le plus triste état de malpropreté, les animaux les plus immondes envahissent les jardins privés et publics pour y trouver quelque nourriture.

Partout la ruine et le découragement rendent lamentables les conditions d'existence des colons, dont l'état moral laisse beaucoup à désirer, découragés qu'ils sont par le manque d'espoir que l'agriculture et le commerce puissent s'en relever.

Si le récit du professeur Seurat est exact, nous pouvons dire que notre sieur Jullien, de néfaste mémoire, a un vaste champ d'action pour développer ces belles qualités administratives que l'occasion lui a fait défaut de manifester.

Pour tout homme de courage, plus les difficultés sont grandes, plus il doit avoir d'énergie et de ressources pour y faire face. C'est là où nous attendons ce tribun à la voix sonore, mais à la phrase vide de sens et de conception.

AUTRE INTOLÉRANCE RELIGIEUSE

Tous les ans, aux approches des fêtes de la première communion, c'est bien rare si notre clergé ne se charge pas de commettre de ces froissements, de ces humiliations mortifiantes qui tiennent tant à cœur aux familles qui en sont les victimes.

L'an dernier, c'était le sort d'un pauvre petit garçon dont le seul dénérite était d'appartenir à une famille pauvre, dont le père était un brave et honnête travailleur et la mère trop souvent malade ou indisposée.

Cette année, pour changer, c'est le tour d'une pauvre petite fille qui se faisait fête de faire sa première communion en compagnie de ses petites camarades et que l'on renvoie, comme indigne, à dimanche, parce que sa naissance est trop roturière.

Voilà la mise en pratique de l'égalité chrétienne, comme aussi voilà une autre preuve de l'intolérance religieuse sous une autre forme. Où allons-nous avec ces fauteurs de l'inquisition nou-

velle, qui font le vide chaque jour autour de leur religion en entretenant le trouble dans les esprits et le doute dans les âmes, tout en violant la loi civile qui défend expressément de faire de telles distinctions de natalité en quelque occasion que ce soit.

PART I

M. Poirier-Bottreau avait annoncé son départ prochain dans sa Vigie du 11 juin, et à l'heure où paraissait la Vigie du 17, c'était chose faite, Monsieur Poirier-Bottreau était parti.

Nous ne parlerions pas aujourd'hui de ce brave jeune homme si, dans le dernier numéro de la Vigie, il n'avait tenu à nous annoncer qu'il y continuerait sa collaboration :

« De Paris, malgré notre vie un peu fiévreuse, je me ferai un vrai plaisir d'envoyer, chaque quinzaine, des articles qui pourront intéresser les lecteurs de la *Vigie*.»

Ainsi celui qui fut pendant quatre mois le porte drapeau — non le porte-plume — du parti Légaré, celui qui, parodiant la parole du Grand Roi, écrivait tout dernièrement : **la Vigie c'est moi**, devient aujourd'hui un tout petit collaborateur de son ancien journal, un **collaborateur lointain**, pour employer une des riches expressions de M. Botta, lui-même.

Nous sommes heureux pour notre part que la Vigie conserve une si précieuse collaboration—même lointaine—et **nous aussi** (nous employons le style de M. Poirier-Bottreau pour n'être pas accusés d'écrire comme des commis-voyageurs) nous avons le bon espoir que plus tard, dans un temps peut-être pas si lointain, nous aurons l'heureuse occasion de relire sa belle prose, et nous assisterons (ça sera touchant) à l'union amicale de deux jeunesse pour soutenir l'ensemble d'autres combats et remporter d'autres probables victoires.

Non pas adieu donc, mais au revoir,
Monsieur.

Souvenir anecdote

De 1816 à 1896, c'est à dire pendant quatre-vingts ans, les visiteurs, fonctionnaires et autres, qui allaient à l'hôtel du gouvernement, étaient reçus par déférence par la grille et le perron d'honneur, qui sont la partie la plus décorative de l'accès sur une belle pelouse à l'anglaise d'un effet pittoresque.

Donc, en 1896, nous avons été gratifiés d'un gouverneur qui, en fait de

spécialité, ne cultivait que les ~~aliments~~
d'un beau fermage et, chose à retenir,
il avait à s'y méprendre le physique
l'emploi.

Pour s'en donner l'illusion facile et à bon marché, il fit, un beau jour, ne pouvant résister à la tentation, l'acquisition d'une splendide vache bien encornée: c'était son bonheur dans toute sa réalisation. Et pour en jouir à son aise à toute heure et pour ainsi dire à chaque instant de ses autres préoccupations administratives, il ne trouva rien de mieux à faire que de rompre avec le cérémonial du protocole jusque-là suivi et d'en consacrer toutes les prérogatives à sa bienheureuse vache, mais au détriment de ses administrés qui, sans préférence, durent céder le pas à sa préférée.

L'herbe de la pèouse fut soigneusement entretenue, les corbeilles de fleurs supprimées, mais la terrasse officielle des grands jours fut réservée, sans prise d'arrêté, à la trop honorée vache de **Celui** que la malignité publique désigna pour ce fait et avec fort à propos sous le nom de **Gentleman Farmer**.

Par contre, à partir de ce jour, la grille et la porte d'honneur furent fermées au nez des visiteurs de l'hôtel du gouvernement.

Depuis, la routine s'est conformée à cet affront fait au vieux protocole, et les visiteurs, comme certaines gens que l'on reçoit à la dérobée, furent introduits par une petite porte latérale, dont l'entrée n'était pas majestueuse, et, comme couronnement, ils durent donner du nez (sans jeu de mot) contre une autre suivante où on lit : oh shoking! W. C.

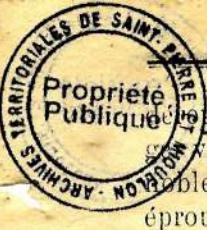
Pour commode, c'est très commode et même indispensable dans une habitation, mais ce n'était ni décoratif ni protocolaire.

Méfiez-vous du Sud. VII

Lettre ouverte à Monsieur l'administrateur de la Môrue Française à St-Pierre et Miquelon.

Dans cet océan immense où se perd notre minuscule mais intéressante île de Saint-Pierre, la tempête prend généralement au Sud. Le vent qui en vient encore aujourd'hui soulève non pas ces vagues énormes qui roulent et déferlent avec fracas, mais ce simple article que Monsieur le directeur du Réveil Saint-Pierrais voudra bien insérer dans son journal.

Je me reposais cet hiver dans la ville de Saint-Brieuc, et je suivais avec un certain intérêt les deux propagandes, bien distinctes l'une de l'autre, qui se



étaient en France semblant converger vers un même but, un but d'ailleurs noble et généreux : le secours d'une île éprouvée par de malheureuses pêches.

J'aimais à comparer et discerner laquelle des deux campagnes était la vraie, celle en un mot vraiment mue par un mobile généreux.

Dans cette question de discernement je fais appel aux Saint-Pierrais, à ceux même à qui les coeurs de la Mère Patrie se sont ouverts, et ceux là me répondront juste, en comprimant pour un instant leurs préférences politiques.

Cette île de Saint-Pierre qui a vu mes débuts de capitaine et pour laquelle je garderai toujours une bonne pensée ne sera plus désormais pour moi qu'à l'état de souvenir : j'ai eu la malencontreuse idée de froisser dans ses espérances une société très importante et bien moderne : « La Morue Française » dont l'âme même ne permet pas à un simple mortel de discuter ou d'entraver ses volontés : ceci est je crois d'un orgueil peu ordinaire.

Je me permettrai ici une considération : La Morue Française comme chacun le sait est la fusion d'une honorable et vieille maison de Saint-Pierre « les Sécheries de Port de Bouc » et d'une autre, Légasse neveu et Cie. Je ne connais pas l'habile préparateur de cette nouvelle mixture, mais en brasseur expérimenté, celui là a bien atteint le but qu'il se proposait : qu'il en soit félicité.

Les petits armateurs de Saint-Pierre et de France lui devront bien un grand merci, si ce n'est plus ?

Mais arrivons au fait où je veux en venir.

Peut-être quelques armateurs Saint-Pierrais se souviendront que l'année dernière j'étais affrété par les « Sécheries » dont l'âme d'action était M. Houdouze : la pêche était mauvaise, les navires s'expédiaient sur leest vers les divers marchés de la métropole ; je consentis le cas échéant, et ceci par considération pour cette société, d'aller à Terre-Neuve prendre un chargement d'huile de baleine à destination de l'Angleterre.

De ce fait, je reniais je crois service à mes affrêteurs : et comptais qu'il resterait cette année de ce souvenir une légère reconnaissance.

Je signai au mois de mars une charte partie pour venir sur leest à St-Pierre, je cherchai même un moyen d'éviter ce voyage sur leest tout en ne négligeant

pas la date de départ de France que me fixait la charte partie : le gouvernement français m'offrit cette occasion.

Je chargeai à Brest et quittai ce port le 26 avril ; quoique ne devant partir de France que le 10 mai. J'arrivai à St-Pierre, après une longue traversée, le 3 Juin ayant 15 jours de retard quant à mon engagement envers l'État.

Je mis mon navire Hippolyte à la disposition de la Morue Française le 8 Juin, alors qu'à la date du 10 Juin devaient commencer mes jours de planche.

De ce fait même j'ai aujourd'hui à répondre comme ayant causé un préjudice grave à cette société.

Mon fret de l'État s'élevait à 1,490 fr. et voilà qu'on ne me réclame pas moins de la moitié du fret et 1,500 francs de dommages intérêts. **puis une proposition de transaction** et enfin ce jour intérêts compris **5,000 francs** : que la correspondance coûte cher dans cette maison !! Mais ceci n'épouante pas un capitaine, il ne peut faire que s'indigner contre pareille réclamation et la déférer à un tribunal de commerce qui évaluera le montant du préjudice causé.

Je laisse le public juge du fait qui constitue le premier bon mouvement à Saint-Pierre de la nouvelle société dite Morue Française.

Veuillez croire Monsieur l'administrateur à toute ma reconnaissance.

J. HAMONET

VAPEUR POSTAL

Aujourd'hui que la perte du Pro-Patria est un fait accompli, on est en droit de se demander comment va se continuer le service postal.

Ceux qui, pour leur bonheur ont encore conservé la mémoire des faits doivent se rappeler que Monseigneur Légasse, alias M. l'abbé Légasse frère de l'entrepreneur du service postal, fit, lors de la cessation du premier contrat, une démarche sensationnelle auprès du gouverneur pour le convaincre, avec la croix et la bannière, que ses frères avaient sur les chantiers un magnifique vapeur en construction de beaucoup supérieur pour les commodités à ce qu'était le Pro-Patria.

Depuis le temps où ce phénomène est en construction non seulement il

doit être plus qu'achevé, mais il a dû faire des petits aux environs de Tarascon.

Dans tous les cas, si le gouverneur de ce temps là veut encore en témoigner il n'y a pas de préoccupation à avoir si la parole de Monseigneur vaut celle de l'Évangile qu'il professe, ou bien alors il s'était chargé d'une mission bien louche, bien contradictoire avec la parole de vérité qui abonde toujours, mais qui ne sort jamais.

LAÏCISATION

Les intéressés ont mis en circulation que le Gouverneur en rendant visite au conseil municipal aurait promis à nos édiles que la laïcisation ne se ferait pas.

Nous ne croyons pas à ce racontar, parce que la laïcisation a été votée en conseil d'administration à la suite d'instructions formelles reçues du ministère à ce sujet, elle doit donc s'effectuer à brève échéance.

C'est la notre opinion et notre désir, il faut en finir une fois pour toutes avec ces représailles maladroites que le cléricalisme fait subir aux uns et aux autres de nos amis.

Nous savons que tel ne pense pas la Vigie qui reçoit ses inspiration du presbytère et qui mieux est a des collaborateurs parmi ces messieurs du clergé.

CAMPAGNE DE PÊCHE

Depuis près d'un mois, goëlettes et navires rentrent de leur première pêche pour déposer leurs produits.

En somme, peu de navires sont venus cette année jusqu'à ce moment-ci. Les résultats de pêche sont certainement meilleurs que l'an dernier, s'il y a quelques beaux voyages, il y en a aussi de bien misérables.

Quant aux prix, ils ont varié de 28 fr. 50 pour tomber ces jours-ci aux environs de 23 francs.

Le capelan a donné, il y a environ dix jours, à la Pointe au Cheval, favorisé dans son atterrissage par l'absence des bateaux-pêcheurs. Ce qui prouve une fois de plus que si nous possédions le stationnaire à vapeur réclamé depuis si longtemps, l'an dernier et il y a deux

ans, l'atterrissement du capelan se serait fait grâce à l'éloignement des côtes de Miquelon de cette flotte d'embarcations qui l'effarouchait.

Quand donc nos gouvernements s'en rapporteront-ils à l'expérience acquise à la suite de bien des déboires. Tout homme sensé devrait convenir que l'expérience dans une spécialité professionnelle équivaut à une plus grande intelligence dépourvue de pratique et d'expérience.

Le gouverneur et le chef de la station sont partisans d'un stationnaire, il faut espérer que nous aurons enfin satisfaction et que nous trouverons le moyen d'être maîtres chez nous et de faire respecter nos droits et nos lois par les étrangers.

LE HAVANA

Par arrêté publié au dernier Journal Officiel, nous savons au moins par un acte public que le vapeur Havana a été accepté pour faire provisoirement le service postal pendant un mois.

A son retour, une commission se rendra compte si le Havana peut être agréé pour faire le service postal pendant l'interruption que le contrat concède aux entrepreneurs.

M. le Gouverneur et le Président de la Chambre de Commerce, ayant fait le voyage à bord, savent déjà par eux-mêmes si ce vapeur remplit les obligations imposées à l'entrepreneur du service postal.

En fait de logement pour les passagers, il n'en existe pas: voilà déjà un grave inconvénient, mais nous ne voulons pas anticiper sur les dires de la commission.

L'AMÉLIA

Le vapeur Amélia de Pictou a fait son entrée au Barachois mardi vers midi, c'est un navire de même grandeur ou à peu près que le Havana, avec cette différence que sa machine est à l'arrière, ce

qui lui permet d'avoir des logements assez vastes au centre du bâtiment.

Depuis longtemps, on savait que ce vapeur devait faire un service d'été entre la Nouvelle-Écosse, Saint-Pierre et Terre-Neuve et vice-versa. Ce service est commencé et nous espérons que Saint-Pierre en tirera quelques profits au sujet des transactions commerciales pouvant en résulter avec nos voisins.

A la dernière heure, nous apprenons que «l'Amélia» a été agréée pour faire le service postal pendant trois mois.

Nous sommes donc heureux de constater que l'administration s'est préoccupée en la circonstance du bien-être des passagers.

Souhaitons que la régularité de ce service ne laisse rien à désirer en attendant le paquebot féérique que l'on nous promet depuis si longtemps et qui ne vient jamais. Ah! les promesses et l'eau bénite de cour, que cela ne coûte guère!

ANNONCES & AVIS

AVIS DE DÉPART

Le navire

SAINT-PIERRE

Prendra charge

à GRANVILLE pour SAINT-PIERRE

Fin Juillet, commencement Août

S'adresser pour fret et passagers à Granville; à M. A. JAQUET, armateur, ou à M. M. GUILLEBOT, courtiers maritimes.

A VENDRE

UNE JUMENT

TRÈS DOUCE ET FACILE A ATTELER

S'adresser à M. J. Clément

AVIS



Le soussigné, représentant des Corderies de la Seine, a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Câbles manille et acier; funin manille, goudronné; rides, ralingue, coco, lignes de loch, drisses de pavillon, chanvre blanc, lignes de pêche, orains, avançons, remorques coco et manille, lignes amarrages acier et funin, taraud pour câbles, étamine, fil à voiles

E. BENATRE

A VENDRE

UN TOMBEREAU EN BON ÉTAT

S'adresser au bureau du Journal

A VENDRE

Salon. — Piano. — Salle à manger. — Chambre à coucher. — Canapé. — Grands lits de fer. — Lits d'enfants. — Tables. — Chaises. — Stores. — Rideaux. — Cadres. — Poêles de cuisine et d'appartements.

S'adresser à M^{me} HENRY
RUE MAMYNEAU

A VENDRE UN PIANO

Ayant appartenu à M. MICHAS

S'adresser à M. GAILHAC

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.